



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle + dépendance Adresse : LD Calais 24580 FLEURAC Nombre de Pièces : 5 Numéro de Lot : sans objet Référence Cadastre : NC Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Descriptif du bien : habitation Encombrement constaté : Habitation meublé. Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : sans objet Bâtiment : sans objet Porte : sans objet Escalier : sans objet Mitoyenneté : OUI Bâti : NON Document(s) joint(s) : Néant
---	--

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame DOUGNAC**
 Qualité : **Particulier**
 Adresse : **LD Calais 24580 FLEURAC**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :
 Qualité :
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BUQUET Laurent**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL E.I. 24**
 Adresse : **21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC**
 N° siret : **52161215000016**
 N° certificat de qualification : **CPDI 1386**
 Date d'obtention : **25/06/2010**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Icert**

Organisme d'assurance professionnelle : **MMA IARD**

N° de contrat d'assurance : **114.231.812**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/03/2013**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Séjour	Porte-fenêtre Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (C) - PVC	Absence d'indice.
	Mur (A, D) - Placoplâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Mur (C) - Ciment Tapisserie	Absence d'indice.
	Mur (B) - Ciment Crépi	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Volets (A) - PVC	Absence d'indice.
Cuisine	Mur (A, D) - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Volets (D) - PVC	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, D) - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (D) - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°2 Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
Porte-fenêtre n°2 Volets (B) - PVC	Absence d'indice.	
Couloir	Fenêtre Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Ouvrant intérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, E, F, G, H) - Polystyrène Tapisserie	Absence d'indice.
	Mur (D) - Placoplâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur (A, B, D, E, G, H) - Lambris bois Vernis	Absence d'indice.
Chambre n°1	Fenêtre Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (C) - PVC	Absence d'indice.
	Mur (A) - Placoplâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Mur (B, C, D) - Ciment Tapisserie	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Parquet bois	Absence d'indice.
Placard-Dressing	Mur (B, C, D) - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - PVC Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - PVC Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Moquette	Absence d'indice.
Salle de bain	Fenêtre Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (C) - PVC	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, D) - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, D) - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.
W.C.	Mur (A, B, C, D) - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.
Cave	Mur (A, B, C) - Pierres, mortier Enduit	Absence d'indice.
	Mur (D) - Placoplâtre	Absence d'indice.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.
RDC/1er		
Cage d'escalier	Escalier Ensemble des contre-marches (Sol) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur (C) - Ciment Peinture	Absence d'indice.
	Mur (B, D) - Polystyrène Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches (Sol) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante (Sol) - Bois Vernis	Absence d'indice.
1er		
Chambre n°2	Fenêtre Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (C) - PVC	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, D, E, F) - Ciment Tapisserie	Absence d'indice.
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plafond - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher (Sol) - Moquette	Absence d'indice.
Chambre n°3	Fenêtre Dormant (Plafond) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (Plafond) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (Plafond) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C, D) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plafond - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Moquette	Absence d'indice.
RDC		
Atelier	Fenêtre Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur (A, B) - Blocs Béton Enduit	Absence d'indice.
	Mur (C, D) - Blocs Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.
Garage n°1	Mur (A, B, C, D) - Blocs Béton Enduit	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Ouvrant extérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Ouvrant intérieur (D) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.
Local technique	Mur (B, D) - Blocs Béton Enduit	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.
Garage n°2	Fenêtre n°1 Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur (C) - Métal	Absence d'indice.
	Mur (A, B, C) - Blocs Béton	Absence d'indice.
	Mur (D) - Blocs Béton Enduit	Absence d'indice.
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur (C) - Métal	Absence d'indice.
1er		
Grenier atelier	Mur (A, B, D) - Blocs Béton	Absence d'indice.
	Mur (C) - Bois	Absence d'indice.
	Plafond - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Bois	Absence d'indice.
Grenier garage	Fenêtre Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets (C) - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur (A, B, D) - Lambris bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur (C) - Blocs Béton Enduit	Absence d'indice.
	Plafond - Lambris bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Dormant (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur (A) - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Moquette	Absence d'indice.
2ème		
Combles n°1	Mur (A) - Bois	Absence d'indice.
	Mur (C) - Pierres, mortier	Absence d'indice.
	Couverture (Plafond) - Terre-cuite	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher (Sol) - Bois Laine minérale	Absence d'indice.
	Charpente (Plafond) - Bois	Absence d'indice.
Combles n°3	Mur (B) - Pierres, mortier	Absence d'indice.
	Couverture (Plafond) - Terre-cuite	Absence d'indice.
	Plancher (Sol) - Bois Laine minérale	Absence d'indice.
	Charpente (Plafond) - Bois	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	Combles n°2 (2ème) : Pas d'accès.

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers), sous les linoléums, moquettes (ch 2 et 3, greniers atelier et garage), isolant de sol, derrière un doublage où en contact direct avec la maçonnerie. Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E. Sols et bas de charpente des combles sous laines minérales.

G	MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES
	<p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p>



H CONSTATATIONS DIVERSES

Présence d'insectes à larves xylophages

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indice d'infestation de Terme le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **10/09/2013**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **DOUGNAC 1173 11.03.13 T**

Fait à : **MONTIGNAC** le : **11/03/2013**

Visite effectuée le : **11/03/2013**

Durée de la visite : **1 h 45 min**

Nom du responsable : **BUQUET LAURENT**

Opérateur : Nom : **BUQUET**

Prénom : **Laurent**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : **DOUGNAC 1173 11.03.13 T**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1386 Version 02

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Laurent BUQUET

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Constat de risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

Diagnostic de performance énergétique
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Etat de l'installation intérieure de gaz
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes
le 25/06/2010

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur www.icert.fr
116 Rue Eugène Pottier
35000 Rennes

Amendé du 6 au 11 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Amendé du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique. Amendé du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites sur le bâtiment. Amendé du 21 septembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'opération de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Amendé du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des constat de risque d'exposition au plomb ou agissant pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation.

cofruc
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRUC.FR

ID7A11 REV03



CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



La colonie est souterraine. Le Termitier trouve sous terre l'eau indispensable à sa vie. Dans la termitière résident le roi et la reine, les jeunes larves, les nymphes et les soldats. Les ouvriers transportent à la ruche des aliments et remontent les galeries où ils circulent à l'aide de la fumée dans un va-et-vient incessant. Ces galeries, toujours situées de sécher, sont tapissées de chitines.

Le rapport - Etat de bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termites ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ...

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteurs mâles et femelles, ouvriers, soldats et larves.

Bois Attaqués : Toutes les essences de bois, les Termites s'attaquent même aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

ATTENTION : Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'hyménoptère.



Les termites creusent le bois de l'intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction.

Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...). Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).



L'activité de ces insectes peut causer des effondrements d'équipements (parquets, plafonds, chambranles...) voire l'écroulement de constructions laissées à l'abandon.



Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment, il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. **ATTENTION :** l'élimination des déchets infestés par les termites doit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les débris celluloseux dans le voisinage du bâti : cartons, souches, piquets et tout bois de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Éliminer tous les points d'humidité stagnante / stopper les fuites d'eau.
- En cas de travaux, utiliser de préférence des bois d'œuvre ayant subi un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, vide-sanitaires à même le sol.
- Appuyez-vous sur les professionnels du traitement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation



Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne voit rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une foudroyante rapidité.

Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre ; soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.